

GROUPE 9 HERBICIDE

Herbicide liquide TOUCHDOWN® iQ

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces.

PRODUIT NON DESTINÉ À LA REVENTE NI À LA DISTRIBUTION

POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES LOCAUX DONT L'IMPORTATEUR EST LE PROPRIÉTAIRE OU L'EXPLOITANT. CETTE ÉTIQUETTE DOIT ÊTRE ATTACHÉE AUX ANTIPARASITAIRES PORTANT LE NUMÉRO D'HOMOLOGATION 100-1117 DE L'AGENCE AMÉRICAINNE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GARANTIE

Glyphosate..... 360 g/L d'équivalent acide
(présent sous forme de sel diammonique)

NUMÉRO DE CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE PIAPDA: 009

NUMÉRO DE CERTIFICAT DU PROGRAMME D'IMPORTATION POUR APPROVISIONNEMENT PERSONNEL:

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT AU
CANADA (NE PAS TENIR COMPTE DE L'ÉTIQUETTE NON-CANADIENNE)**

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

Nom de l'importateur: _____

Adresse de l'importateur: _____

Numéro de téléphone de l'importateur: _____

Je, l'importateur et l'utilisateur, assume tous les risques et les responsabilités liés à la manutention du produit lors de l'importation ainsi qu'à l'utilisation du produit. Je serai également responsable pour toute perte ou dommage causé par l'importation, la manutention ou l'emploi de ce produit, y compris les dommages aux cultures et aux propriétés d'une tierce personne, les blessures infligées à des personnes, les atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs, etc. Je me porte garant et libère la Couronne et Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute perte ou dommage.

Signature de l'importateur :

Date de la signature :

CONTENU NET : 1L - **vrac**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, composer le 1-800-327-8633 (FASTMED) ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, diluer **IMMÉDIATEMENT** le produit en buvant un verre d'eau. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement. **NE PAS** provoquer le vomissement, sauf sur les directives d'un médecin. **NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, soulever **IMMÉDIATEMENT** les paupières et rincer lentement et délicatement les yeux avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, après cinq minutes de rinçage, et poursuivre le rinçage. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne incommodée hors du lieu d'exposition et la conduire à l'air frais. Donner la respiration artificielle au besoin. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS ingérer. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec la peau, les vêtements ou les yeux. Le contact avec les yeux peut être douloureux.

1. **Pendant la manipulation du concentré :**

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
- * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. Pendant la pulvérisation :

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long.
- * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.
- * Éviter toute dérive ou contact avec d'autre végétation utile. Voir les RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.

3. Après la pulvérisation :

- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.

4. Précautions communes à tous les produits agrochimiques :

- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
- * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans la cuve de pulvérisation et éliminer de façon sécuritaire. Voir la section DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION.
- * Garder à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des boissons.
- * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir les RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

NOCIF pour les organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur l'eau potable ou les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation utile en raison du risque de dommages ou de suppression de ces végétaux.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de pulvérisation de l'herbicide liquide TOUCHDOWN iQ.

NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN iQ OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN iQ DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE). L'herbicide liquide TOUCHDOWN iQ ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide liquide TOUCHDOWN iQ réagissent au contact de tels contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être très combustible. Ce mélange de gaz peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est allumé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage,

une cigarette ou toute autre source d'allumage.

ENTREPOSAGE

- Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
- Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences.
- Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les liquides déversés sur le plancher ou les autres surfaces imperméables doivent être retenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière de chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un **baril en métal doublé de plastique** et éliminer selon les directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Quand les liquides déversés s'infiltrent dans le sol, il faut extraire la matière contaminée et la placer dans un **baril en métal doublé de plastique** et l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas. Ce contenant ou son contenu doit être transféré dans un **baril en métal doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être utilisé selon les recommandations de l'étiquette, ou éliminé conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément à la section DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable et l'élimination doit être conforme à l'entente d'élimination du contenant conclue au moment de la demande de certificat d'importation pour approvisionnement personnel. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Enlever le bouchon et la brochure ou le dépliant en papier.
2. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à

pulvériser dans la cuve.

2. Rendre le contenant inutilisable.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) ou à un autre endroit désigné par un organisme approprié. Il peut être rempli seulement avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.